



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION
NORD-PAS-DE-CALAIS



Décision n° NP -062-11-00057-00

Portant agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Le Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais

Vu le code du service national, notamment son titre 1er bis ;

Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 13 décembre 2011 par l'organisme intéressé - Association d'Action Educative et Sociale « Benoit LABRE ».

Décide :

Article 1^{er}

L'Association d'Action Educative et Sociale « BENOIT LABRE », dont le siège social est situé 10, rue des Teinturiers 62000 ARRAS - N°SIRET : 30939542400018) est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de Service Civique.

Article 2

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en Service Civique sont les suivantes :

| Thème | Numéro | Sous-numérotation | Intitulé |
|------------|--------|-------------------|---|
| Solidarité | 1 | A | Contribuer à l'inclusion sociale des adolescentes |

En cas de déplacement dans un Etat étranger n'appartenant pas à l'Union européenne, quelle que soit sa durée, l'organisme agréé doit obligatoirement transmettre à l'Agence du Service Civique les coordonnées de la structure accueillant les personnes volontaires.

Article 3

L'organisme mentionné à l'article 1^{er} est autorisé avant le 31 décembre 2012 à engager 12 mois de service et à consommer 12 mois de service selon la répartition indicative détaillée en annexe. Le nombre de mois engagés mentionné ci-dessus ne pourra faire l'objet d'aucun report.

Article 4

La présente décision pourra, en cours d'exécution, être révisée à l'initiative de l'administration, au regard en particulier du niveau d'exécution des autorisations accordées.

Article 5

Le directeur de l'Agence du Service Civique est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Arras le 16 décembre 2011

Pour le Préfet de Région
et par délégation
La Directrice Régionale Adjointe de la DRJSCS

Fadela BENFABIA



